

Oblivalor

FR0010564328 (Part C - capitalisation) / FR0007497813 (Part D - distribution)

Objectif de gestion

Rechercher sur une durée de placement recommandée de 2 ans minimum, une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence suivant : 50 % EONIA et 50 % ICE BofAML 7-10 Year All Euro Government Index calculé coupon net réinvesti. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est la principale référence du marché monétaire de la zone euro et l'indice ICE BofAML 7-10 Year All Euro Government est un indice pan européen représentatif de la performance du marché des obligations d'Etat de la zone Euro de maturité comprise entre 7 et 10 ans libellées en euro et de catégorie « investment grade ». Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur composite mentionné ci-dessus. L'indice composite constitue un simple indicateur de comparaison a posteriori.

Performances

Performances en % du fonds Oblivalor au 30 juin 2021:

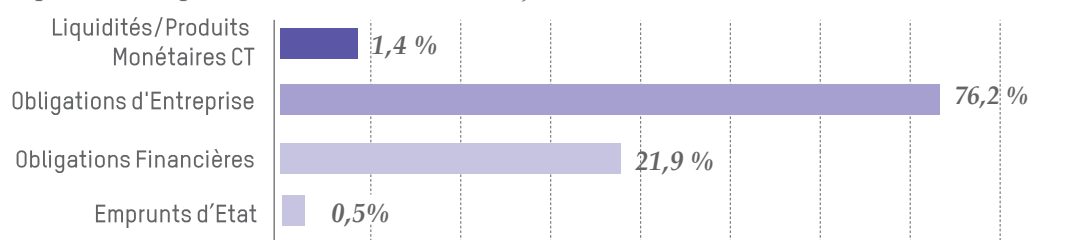
| PORTEFEUILLE | RAPPEL PERFORMANCE 2020 | DEPUIS LE 31/12/2020 | 1 AN | 3 ANS | 5 ANS |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|--------|--------|--------|
| Oblivalor C | 1,67 % | 0,12 % | 4,81 % | 6,24 % | 5,22 % |
| Oblivalor D | 1,51 % | 0,07 % | 4,68 % | 5,96 % | 4,95 % |
| Indicateur de comparaison | 2,01 % | -1,16 % | 0,02 % | 4,22 % | 4,13 % |

Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

Jusqu'au 30 septembre 2019 inclus, l'indice de référence était : 50 % Eonia capitalisé + 50 % FTSE MTS 7-10 ans. A compter du 1^{er} octobre 2019, l'indice de référence est : 50 % Eonia + 50 % ICE BofAML 7-10 Year All Euro Government Index.

Répartition

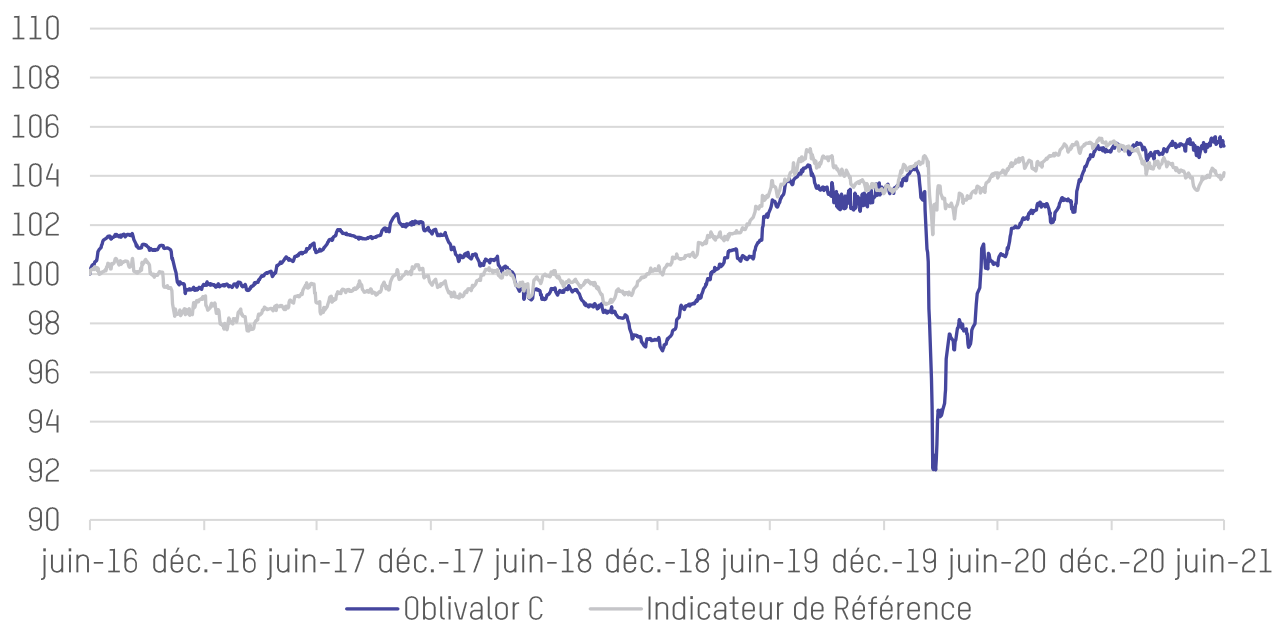
Répartition du portefeuille d'Oblivalor au 30 juin 2021 :



Données fournies par la société de gestion. Le graphique présente la répartition des investissements en direct et / ou via des OPC.

Évolution

Évolutions comparées d'Oblivalor et de son indicateur de référence composé pour 50 % de l'Eonia capitalisé et pour 50 % de ICE BofAML 7-10 Year All Euro Government, du 30 juin 2016 au 30 juin 2021 (base 100) :



Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

Jusqu'au 30 septembre 2019 inclus, l'indice de référence était : 50 % Eonia capitalisé + 50 % FTSE MTS 7-10 ans. À compter du 1^{er} octobre 2019, l'indice de référence est : 50 % Eonia + 50 % ICE BofAML 7-10 Year All Euro Government Index.

Fiche d'identité

- > **Forme juridique** : OPCVM de droit français
- > **Nature** : Obligations et autres titres de créances internationaux
- > **Code ISIN** : FR0010564328 (Part C - capitalisation) / FR0007497813 (Part D - distribution)
- > **Commercialisateur** : Conservateur Finance
- > **Société de gestion** : Conservateur Gestion Valor
- > **Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats** : Conservateur Finance
- > **Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif du FCP)** :
Conservateur Finance
- > **Dépositaire du FCP** : Caceis Bank
- > **Gestionnaire administratif et comptable du FCP par délégation** :
Caceis Fund Administration
- > **Durée de placement recommandée** : supérieure à 2 ans
- > **Taux maximum de frais de gestion financière et de frais administratifs externes à la société de gestion, mentionnés dans le prospectus** : 1,5 % TTC maximum de l'actif net
- > **Échelle de risque et de rendement du FCP mentionnée dans le DICI** : 3/7

Investisseurs visés

- > Tous investisseurs non professionnels (clientèle de détail) et professionnels au sens de la directive MIF, sous réserve d'appréciation de l'adéquation de leur profil d'investisseur.

Coûts et frais relatifs aux services d'investissement et aux instruments financiers

Conservateur Finance communique sur les coûts et frais de ses services d'investissement et des instruments financiers. Conservateur Finance ne facture ni frais de tenue de compte ni droits de garde. Les frais simulés indiqués ci-dessous sont non contractuels. Ils sont indicatifs sur une base « ex ante » au sens du règlement délégué (UE) 2017/565. Les frais de services d'investissement correspondent aux frais d'entrée pris par Conservateur Finance, dans la limite de 1%, la société n'appliquant pas le niveau de frais maximum indiqué au sein du DICI. La rémunération pour la distribution correspond aux commissions rétrocédées par le producteur de l'OPC. Les frais de l'OPC représentent l'ensemble des coûts et charges supportés par l'OPC.

Exemple pour un investissement de 10 000 € et une durée recommandée de 2 ans, sur la base des dernières transmises par la société de gestion.

| | PART C (capitalisation) & D (distribution) | |
|--|---|---------------|
| Frais de services d'investissement | 100 € | 1,00 % |
| Rémunération pour la distribution | 30 € | 0,30 % |
| Frais de l'OPC | 99 € | 0,99 % |
| Coûts et frais totaux annuels estimés | 229 € | 2,29 % |

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

Sur la base des informations ci-dessus, le tableau ci-après correspond à l'impact des coûts totaux annualisés, exprimés en pourcentage, pour un investissement de 10 000 € sur une durée de 2 ans (horizon minimum de placement recommandé).

| Durée de détention | 1 AN | 2 ANS |
|--|--------|-------|
| Coûts totaux annualisés | 2,29 % | 1,79% |
| Coûts totaux annualisés pour un investissement de 10 000 € | 229 € | 179 € |

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

L'annexe tarifaire est consultable sur le site internet www.conservateur.fr.

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.

Information sur la rémunération

Conservateur Finance est rémunérée par une commission de distribution versée par la société de gestion producteur du produit.

Cette commission, calculée sur les frais de gestion, est rétrocédée en partie au réseau commercial habilité au démarchage afin de rémunérer les prestations de conseil, notamment dans la durée. Le conseil aux clients s'exerce dans le cadre du conseil dit « non indépendant », au sens de la directive MIF.

Documents

Cette fiche produit est un document d'information édité par Conservateur Finance (distributeur) en accord avec Conservateur Gestion Valor (producteur). Pour plus de précisions, se reporter au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et au prospectus du FCP (Fonds Commun de Placement) disponibles sur le site internet conservateur.fr.